



Evaluer avec la Charte de la Terre

Outil d'évaluation éthique de la Charte de la Terre

*Outil d'évaluation de la soutenabilité
des organisations, projets, initiatives et individus,
accessible à tous*





EVALUER PAR LA CHARTE DE LA TERRE: OUTIL D'ÉVALUATION ETHIQUE DE LA CHARTE DE LA TERRE

*Outil d'évaluation de la soutenabilité des organisations, projets, initiatives et individus,
accessible à tous*

VERSION 5

1er septembre 2008

Développé par Alan AtKisson, Dominic Stucker, Leah Wener
Secrétariat de la Charte de la Terre Internationale
San José, Costa Rica

Crédits

Développé par :	<i>Alan Atkisson, ancien Directeur exécutif de la CTI Dominic Stucker, ancien Coordinateur de la Jeunesse de la CTI Leah Wener, ancienne membre du World Leadership Corps</i>
Editeurs de la Version 5 :	<i>Dominic Stucker, ancien Coordinateur de la Jeunesse de la CTI Alicia Jimenez, Coordinatrice de projets pour la CTI Daniel Korpela, stagiaire de la CTI</i>
Photos :	<i>Jaana Laitinen et Daniel Korpela</i>
Conception graphique :	<i>Lidia Picado, ALPI Producciones</i>
Donateur :	<i>Plan des Pays-Bas</i>
Publication :	<i>Secrétariat de la Charte de la Terre Internationale</i>

Copyright © 2008 par la Charte de la Terre Internationale

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit ou transmis sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, y compris par voie électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou tout autre moyen, sans la permission préalable par écrit des éditeurs.

Merci d'adresser vos commentaires ou questions à : ec-assess@earthcharter.org

TABLE DES MATIERES



I. Introduction	6
Qu'est-ce qu'Evaluer par la Charte de la Terre ?	6
Pourquoi conduire une Evaluation par la CT ?	6
Préparer la conduite d'une Evaluation par la CT	7
Un exemple d'Evaluation par la CT	10
II. Evaluation par la CT : instructions étape par étape	16
ETAPE 1 : Sélectionner le Sujet	16
ETAPE 2 : Lister ce qui est pertinent	16
ETAPE 3 : Evaluer les valeurs	16
ETAPE 4 : Estimer la performance	17
ETAPE 5 : Réfléchir aux résultats	17
ETAPE 6 : Concevoir la campagne	18
ETAPE 7 : Juger le succès	18
III. Feuille de travail de l'Evaluation par la CT	19
Scores globaux	25
Notes d'analyse, commentaires et priorités pour la campagne d'action	26

Phrase finale du Préambule de la Charte de la Terre

Nous reconnaissons la nécessité urgente d'une vision commune des valeurs fondamentales qui fournira la base de principes éthiques pour la communauté mondiale émergente. Par conséquent, dans un esprit de solidarité, nous affirmons les principes interdépendants suivants [la Charte de la Terre], qui visent un mode de vie durable comme norme universelle et selon lesquels seront guidés et évalués les comportements des personnes, des organisations, des entreprises commerciales, des gouvernements et des institutions transnationales.

I. Introduction

Qu'est-ce qu'Évaluer par la Charte de la Terre ?

Évaluer par la CT est un outil d'évaluation éthique intégral pouvant être utilisé par tout individu ou groupe désirant évaluer et améliorer leur *niveau d'engagement déclaré* et leur *niveau de performance* pour l'atteinte d'un monde plus juste, durable et pacifique.

Cet outil est conçu pour être applicable et utile dans une large variété de contextes, allant de l'évaluation du mode de vie individuel, à des projets ou organisations souhaitant améliorer leur propre mise en œuvre des principes de la Charte de la Terre (CT), des groupes souhaitant évaluer (d'un point de vue extérieur) l'engagement et les performances éthiques d'agences gouvernementales, des organisations non-gouvernementales, des institutions éducatives, des entreprises, etc.

Évaluer par la CT est basé sur le cadre éthique de la Charte de la Terre et utilise un simple document de travail,

disponible dans la Section III de cette publication. En utilisant les seize principes de la Charte de la Terre et ses soixante-et-un sous-principes, les évaluateurs doivent d'abord identifier quels sous-principes sont pertinents pour les thèmes de leur évaluation (domaines d'influence du Sujet). Ils évaluent ensuite (1) dans quelle mesure chaque sous-principe est soutenu publiquement, et (2) dans quelle mesure la planification et la performance reflètent en pratique l'implantation de ce sous-principe.

Les résultats permettent à l'évaluateur d'identifier les domaines dans lesquels le soutien déclaré d'un sous-principe est forte ou faible, et la force de la mise en pratique réelle du sous-principe. Ces résultats mettent en lumière en particulier les domaines dans lesquels il existe un fort écart entre l'intérêt déclaré et la mise en œuvre réelle d'un principe dans les pratiques d'une organisation ou initiative.

Pourquoi conduire une *Évaluation par la CT* ?

Conduire une évaluation est une question de transparence et de perfectionnement. Nous évaluons les deux, afin de mesurer les progrès et dégager les axes d'amélioration.

Une évaluation basée sur l'éthique est différente des habituelles évaluations de performance, du fait de son insistance sur les valeurs centrales adoptées par le Sujet évalué ; elle compare ses actions à ces valeurs et aspirations. La Charte de la Terre est utilisée comme cadre de *l'Évaluation par la CT* car elle constitue une déclaration largement soutenue de valeurs et aspirations partagées pour le futur de notre monde. Elle fournit le « plus grand dénominateur commun », un ensemble de principes éthiques pour construire une société juste, durable et pacifique.

La Charte de la Terre est réellement un document « des Peuples », car elle résulte d'un processus de consultation et de consensus mondial sans précédent, auquel

participèrent des milliers de citoyens, dirigeants et chercheurs.

La Charte de la Terre tire sa légitimité de ce processus de consultation et des milliers de soutiens institutionnels reçus depuis 2000. Elle offre donc une référence forte et légitime pour mesurer l'engagement et la performance éthiques.

En utilisant l'outil *d'Évaluation par la CT* normatif, systémique et personnalisable, les individus et organisations peuvent stimuler une discussion et inspirer des actions concrètes pour changer les modes de vie, objectifs et activités pour mieux refléter les valeurs adoptées et les valeurs identifiées comme les plus à même d'assurer un monde juste, durable et pacifique pour les générations à venir.

Par ailleurs, lorsque *l'Évaluation par la CT* est utilisée pour évaluer les projets et programmes d'autres organisations,

y compris dans les secteurs privés et gouvernementaux, une telle évaluation – particulièrement conduite avec une réelle ouverture d'esprit – peut stimuler un échange constructif d'informations, un dialogue, un débat, et de nombreuses actions supplémentaires motivantes pour un changement positif.

Préparer la conduite d'une *Evaluation par la CT*

La Charte de la Terre Internationale (CTI) recommande fermement à tous les évaluateurs, qu'ils soient des individus ou des organisations, de conduire une *Evaluation par la CT* centrée sur eux-mêmes plutôt que de démarrer le processus d'évaluation d'autres sujets.

Cela permettra à la fois de mieux comprendre le processus, de développer une certaine empathie pour les Sujets que vous évaluerez, et vous donnera l'occasion d'améliorer votre propre engagement et performance par rapport à la vision éthique de la Charte de la Terre.

Avant de commencer les premières étapes de l'*Evaluation par la CT* listées ci-dessous, l'évaluateur devrait prendre en compte les recommandations suivantes.

- **Conduire cette enquête avec enthousiasme et ouverture d'esprit.** Conduire l'évaluation dans une perspective constructive et positive, recherchant les forces pour mieux s'y appuyer.
- **Etre prêt à « creuser en profondeur ».** L'évaluation sera plus riche et pleine de sens si chaque sous-principe est examiné avec attention. Assurez-vous de considérer l'*Evaluation par la CT* comme un outil normatif mais subjectif.
- **Soyez prêt à changer.** Voilà qui est plus facile à dire qu'à faire. Changer vos comportements, politiques et procédés est un défi en soi. Un changement durable nécessite de s'écarter de votre zone de confort (ou de celle de votre organisation) et de tolérer une période d'ambiguïté jusqu'à ce que les nouvelles pratiques deviennent des habitudes. Il peut arriver que le changement requière un investissement initial, financier ou autre, qui ne sera « rentable » que sur le

Le processus d'*Evaluation par la CT* aide à utiliser le pouvoir de la « dissonance cognitive », lorsque les actions ne reflètent pas les valeurs adoptées. Ces points de dissonance peuvent être perçus comme des opportunités pour lancer des campagnes de changement des comportements personnels, stratégies et de pratiques.

NOTE SUR LA METHODOLOGIE

L'*Evaluation par la CT* se concentre sur les principes 5 à 16 de la Charte et leurs sous-principes respectifs. Ce choix est en accord avec la structure de la Charte de la Terre. Les quatre premiers principes de la Charte sont larges et englobent l'ensemble des thèmes éthiques abordés en des termes généraux. Ils sont suivis de la phrase : « Pour réaliser les quatre engagements généraux précédents, il est nécessaire d'adopter les principes suivants », introduisant ensuite les autres principes et sous-principes plus spécifiques. Les principes 5 à 16 sont en effet des expressions plus spécifiques des principes éthiques de la Charte de la Terre, plus à même de servir de base pour une évaluation. Par ailleurs, les principes principaux 5 à 16 sont eux-mêmes des expressions générales des actions spécifiques décrites dans les sous-principes.

long terme. Ces processus prennent du temps et le progrès n'est pas toujours linéaire.

- **Incluez d'autres personnes.** Les organisations devraient essayer d'investir autant de membres du personnel que possible dans le processus, afin que l'évaluation devienne une formation stratégique et favorise l'esprit d'équipe.
- **« Se mettre à leur place » lorsque vous évaluez d'autres organisations.** Une fois encore, adoptez une approche positive et constructive, qui favorise les idées collaboratives pour solutionner les dissonances identifiées. Inviter les parties prenantes de l'organisation sélectionnée à conduire leur propre *Evaluation par la CT* en parallèle ou en collaboration avec la vôtre.

Avant d'entamer le processus d'Évaluation par la CT, il est conseillé de lire (ou relire) entièrement la Charte de la Terre¹. C'est la meilleure manière de resituer le contexte et objectif de l'évaluation, avant d'entrer dans les détails des grands principes et sous-principes.

L'Évaluation par la CT consiste en sept étapes, résumées ci-dessous. Ces étapes sont détaillées plus loin, aux côtés de la Feuille de travail de l'Évaluation par la CT.

1) Sélectionner le Sujet. Le « Sujet » de votre évaluation est l'entité que vous allez évaluer. Il peut aller de l'individu ou d'un foyer, à une ONG et ses programmes, ou des organisations et initiatives dans les secteurs privés, publics, etc. La première étape est d'identifier clairement ce que vous allez évaluer – et ce que vous n'allez pas évaluer.

2) Lister ce qui est pertinent. L'évaluateur étudie chacun des sous-principes soutenant les principes 5 à 16 de la Charte de la Terre, et décide de leur pertinence pour l'évaluation et de leur intérêt pour les activités du Sujet.

3) Evaluer les valeurs. Pour chacun des sous-principes choisis (pour leur pertinence), l'équipe d'évaluateurs attribue une note de 0 à 3 selon le barème ci-dessous. Les questions essentielles sont « Dans quelle mesure le Sujet déclare un intérêt pour ce principe ? » et « Dans quelle mesure l'intérêt pour ce sous-principe *apparaît concrètement*, en se basant sur les déclarations, politiques, résolutions, lignes directrices, etc. ? »

Barème des notes

Note	Intérêt déclaré pour le sous-principe
0	L'intérêt porté à ce principe est soit totalement invisible, soit impossible à déterminer, soit ne contribue pas à la vision de la Charte de la Terre.
1	Il existe la preuve d'un intérêt <i>minimal</i> pour ce principe.
2	Il existe la preuve d'un intérêt <i>croissant</i> pour ce principe.
3	Il existe la preuve d'un intérêt <i>fort</i> pour ce principe.

4) Estimer la performance. Il s'agit à présent, pour le même ensemble de sous-principes, d'estimer dans quelle mesure chacun d'entre eux est traduit en actions concrètes. Les questions essentielles sont : « Dans quelle mesure le Sujet *démontre dans les faits* qu'il porte un intérêt à ce sous-principe ? » et « Le *met-il réellement en œuvre* ou ne fait-il qu'en parler ? ». Notez que l'attribution d'une note ne signifie pas que le Sujet a pleinement réalisé le principe, mais doit refléter au mieux la sincérité et la tangibilité de l'engagement dans le processus de mise en application concrète.

Barème des notes

Note	Actions réalisées pour mettre en œuvre le sous-principe
0	Les actions de mise en œuvre du principe sont soit totalement invisibles, impossibles à déterminer ou ne contribuent pas à la vision de la Charte de la Terre.
1	Il existe la preuve d'un intérêt <i>minimal</i> pour ce principe.
2	Il existe la preuve d'un intérêt <i>croissant</i> pour ce principe.
3	Il existe la preuve d'un intérêt <i>fort</i> pour ce principe.

¹ Retrouvez le texte de la Charte de la Terre dans plus de 30 langues différentes sur www.earthcharter.org/contenu

5) Réfléchir aux résultats. L'équipe d'évaluateurs doit ensuite étudier les résultats du processus, dégager les tendances et points clefs de cet « instantané éthique de la Charte de la Terre » du Sujet. Il convient de noter quelles valeurs sont totalement soutenues en théorie comme en pratique...et celles où les mots dépassent les actions concrètes.

Les sous-principes pour lesquels un intérêt croissant ou fort a été identifié mais n'étant pas encore traduits de manière significative en actions concrètes représentent des domaines de dissonance. Ils portent les opportunités les plus significatives de changement réel, car il est probable que le Sujet soit motivé pour réaliser des actions afin de s'aligner sur ses valeurs déclarées. Ces domaines peuvent donc émerger comme la plus évidente priorité pour une campagne de changement.

6) Concevoir la campagne. L'évaluateur ou équipe d'évaluateurs doit ensuite formuler un plan d'action pour stimuler un changement réel dans la vie ou les activités du Sujet. Si le Sujet lui-même est une organisation, ce plan doit inclure des stratégies et tactiques concrètes pour promouvoir des valeurs mieux incarnées, par des actions de mise en œuvre de ces valeurs. Si le Sujet est externe aux évaluateurs, la campagne peut être une campagne d'information pour présenter les résultats finaux de l'évaluation et encourager un engagement pour le changement de la part du Sujet. Les campagnes peuvent être conçues autour d'un ou de plusieurs sous-principes spécifiques, d'un principe, ou d'un pilier de la Charte de la Terre.

7) Juger le succès. Suivez de près la (les) campagne(s) et enregistrez les progrès. Pour mesure l'impact de la (des) campagne(s), répétez les étapes 2 à 5, après un intervalle de temps approprié.

Alors que vous suivez les étapes décrites ci-dessus, et si vous pensez avoir besoin de conseils, merci d'écrire à : [ec-assess\[@\]earthcharter.org](mailto:ec-assess[@]earthcharter.org). Notre personnel fera de son mieux pour vous aider. Nous apprécions vos retours sur cet outil, tout comme nous cherchons toujours à améliorer notre travail.

Nous espérons que *l'Evaluation par la CT* et la Charte de la Terre pourront vous aider à apporter un réel changement pour atteindre la soutenabilité de votre vie et

celle de votre organisation. Ce genre d'actions rapproche un peu plus l'humanité de la réalisation d'un monde juste, durable et pacifique. N'hésitez pas à partager *l'Evaluation par la CT* avec d'autres pour multiplier ses effets positifs.

Nous accueillerons avec plaisir vos commentaires, suggestions, et par-dessus tout vos récits d'évaluations basées sur l'éthique, en utilisant la Charte de la Terre, pour la création d'un monde meilleur.

Vous trouverez dans la section suivante les instructions détaillées étape par étape et la Feuille de travail de l'Evaluation par la CT. Vous pouvez également accéder à la version électronique de la Feuille de travail, qui calcule les résultats automatiquement et est disponible dans notre Centre de ressources en ligne.

Un exemple d'Évaluation par la CT

Utiliser l'Évaluation par la CT pour mesurer le degré d'engagement et d'action des acteurs du tourisme pour la soutenabilité à Quepos, au Costa Rica

Par Alicia Jiménez, Daniel Korpela

Cette section propose un exemple de réalisation de l'Évaluation par la CT, du type d'informations pouvant être obtenues, et de la manière dont elles peuvent être présentées. Elle suivra le plan suivant : Introduction ; Méthodologie de la collecte de données ; Types d'informations pouvant être obtenues ; Présentation des résultats ; Recommandations et conclusions.

Introduction

Cette évaluation fut menée par des étudiants de l'INEX (Réseau international pour l'échange éducatif), une organisation basée en Autriche engagée pour l'éducation au développement durable et au leadership. A l'été 2008, l'INEX a permis la venue de vingt étudiants européens en Master au Costa Rica pour participer à un cours sur le développement durable. L'INEX a inclus la Charte de la Terre dans son programme d'été de deux manières : d'abord, en présentant les aspects théoriques des principes éthiques contenus dans la Charte de la Terre durant un cours de deux semaines ; puis en utilisant *l'Évaluation par la CT* comme outil méthodologique de recherche.

L'objectif du projet de recherche était d'analyser dans quelle mesure le secteur du tourisme au Costa Rica se tourne vers la durabilité. Le tourisme est l'une des activités économiques les plus importantes du Costa Rica, première source de devises étrangères dans le pays. Les actions pour une meilleure soutenabilité de ce secteur présentent par conséquent de réelles opportunités d'impact.

Pour des contraintes de temps, il ne fut possible de réaliser l'évaluation que dans une zone géographique restreinte, Quepos et le Parc national voisin Manuel Antonio. Quepos est une petite ville touristique de la côte centrale Pacifique du Costa Rica. Elle compte environ 15 000 habitants et une superficie de 445,52 km². La superficie du Parc national Manuel Antonio est de 56,98 km². Le tourisme en est la principale activité et



Figure 1 : Vue de la côte de Manuel Antonio
Photo de Jaana Laitinen

environ 150 000 touristes visitent Quepos et Manuel Antonio chaque année.

Méthodologie de la collecte de données

Ainsi que décrit dans l'introduction de cet ouvrage, *l'Évaluation par la CT* est un outil qualitatif ; les entretiens ouverts avec les différents acteurs furent considérés comme une méthodologie appropriée. Le secteur du tourisme étant complexe et comptant de nombreux acteurs, il était important d'identifier et clairement sélectionner les « Sujets » de l'évaluation qui seraient soumis aux interviews.

Un large spectre de sujets fut sélectionné pour obtenir une vision complète de la situation. Les interviewés étaient des représentants des institutions suivantes :

- Les autorités locales (le maire et des conseillers) ;
- Les bureaux régionaux du Ministère de l'agriculture et du Ministère de l'environnement et de l'énergie ;
- Le secteur privé (membres de la Chambre de commerce du tourisme de Quepos, propriétaires

d'hôtels, gérants d'agences de voyages et de magasins de souvenirs) ;

- Des écoles.

Par ailleurs, de nombreux touristes et citoyens choisis au hasard furent interviewés ; étant les principaux clients de ce secteur, leurs actions et habitudes ont un impact important sur la soutenabilité du tourisme.

Types d'informations pouvant être obtenues

L'objectif principal de *l'Évaluation par la CT* est de mettre en lumière les principes éthiques de durabilité pour lesquels il existe un écart fort entre les actions et les valeurs officiellement adoptées. C'est en effet dans ces domaines qu'existent les meilleures opportunités de changement des comportements et des pratiques pour un développement durable.

Les principes éthiques évalués peuvent être divisés en trois large domaines (ou piliers) pour une analyse poussée :

- Intégrité écologique (pilier II, principes 5-8)
- Justice sociale et économique (pilier III, principes 9-12)
- Démocratie, non-violence et paix (pilier IV, principes 13-16)

Exemple du secteur gouvernemental et des autorités locales

Les étudiants de l'INEX découvrirent d'importants écarts entre les engagements et les actions des institutions gouvernementales locales et nationales en relation avec les principes de l'Intégrité écologique. Les officiels des autorités locales interviewés exprimèrent un intérêt particulièrement fort pour la conservation et protection environnementale (principes 5 et 6). Cependant, les actions vers une gestion environnementale plus durable ne correspondent pas à un tel niveau d'engagement. Les intérêts écologiques et économiques potentiellement contradictoires des gouvernements locaux furent identifiés comme des causes possibles de cet écart.

D'autres problèmes furent identifiés, rendant difficile pour les acteurs gouvernementaux d'œuvrer pour l'intégrité écologique, parmi lesquels :

- Le manque de planification environnementale de long terme, produisant des développements fonciers désorganisés et néfastes pour l'environnement ;
- Le manque de mesures pour éviter la consommation non durable de ressources renouvelables (comme l'eau, les ressources forestières, les sols) ;
- Une gestion de l'eau inefficace.

Par cette évaluation, il fut également découvert que le degré d'intérêt exprimé pour les principes de culture de paix et d'équité des genres étant largement moindre que celui pour l'intégrité écologique, indiquant que ces thèmes requéraient plus de temps et d'efforts que les autres.

Il fut également possible d'identifier les bonnes pratiques des acteurs gouvernementaux œuvrant pour la soutenabilité. Par exemple, les Ministères de l'environnement et de l'agriculture se chargent de la protection des espèces en danger, mettent en œuvre des programmes de recyclage dans le Parc national Manuel Antonio, promeuvent l'utilisation de produits respectueux de l'environnement, etc. De plus, la municipalité lutte contre la corruption en punissant les membres de son personnel ayant accepté des pots-de-vin en échange de permis de construire dans des zones protégées.

En abordant systématiquement chacun des sous-principes de *l'Évaluation de la CT* dans leurs interviews, les étudiants parvinrent à stimuler des conversations intéressantes avec les représentants officiels. Ils purent discuter en profondeur de la situation socio-économique et environnementale locale et des possibilités de l'améliorer. La manière dont *l'Évaluation par la CT* fut conçue permet ce genre d'interactions gratifiantes.

Exemple du secteur privé

Pour les acteurs du secteur privé (principalement les propriétaires d'hôtels), les étudiants découvrirent que la sensibilisation générale et l'engagement des interviewés étaient plutôt forts (moyenne du niveau d'engagement pour l'ensemble des principes de 2.15 sur une échelle de 0 à 3). Il se peut que leurs perceptions et engagements aient été influencés par les efforts de l'Institut national du tourisme (ICT), qui délivre un certificat de tourisme durable aux hôtels ayant adopté des pratiques durables (mesures d'économies d'eau, de gestion des déchets, d'utilisation de sources alternatives d'énergie, entre autres).

Présentation des résultats

Présenter les données de manière agrégée dans un graphique en barres

La figure 2 présente les totaux agrégés des trois piliers pour les acteurs du secteur privé. Il est aisé de se rendre compte que les niveaux d'intérêt et d'action les plus forts concernent le pilier II (Intégrité écologique). Les hôteliers se sentent moins concernés par la Justice sociale et économique (pilier III) ou par la Démocratie, non-violence et paix (pilier IV). On peut sans doute conseiller que des programmes soient créés pour améliorer le niveau d'intérêt et d'action dans ces domaines. Le plus fort écart fut trouvé pour le pilier IV, où il existe donc le plus fort potentiel d'amélioration et d'action.

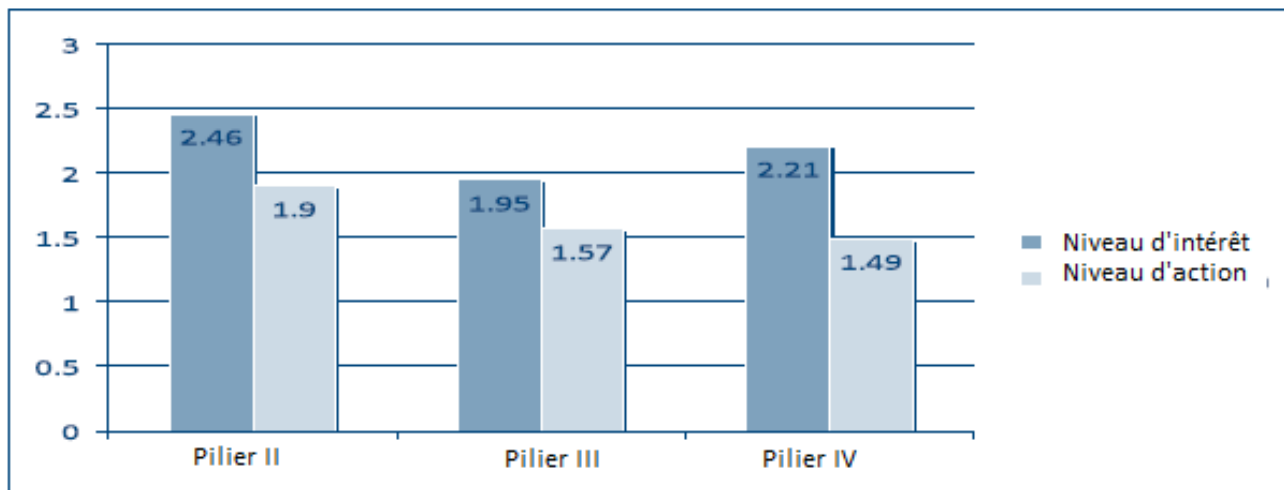


Figure 2 : Réponses des acteurs du secteur privé

Présenter les données sous forme rédigée

Pour présenter les résultats obtenus des interviews avec les représentants des écoles (principalement des enseignants), les étudiants préférèrent ne pas utiliser de graphiques mais rapporter les résultats sous forme écrite, en indiquant le niveau d'intérêt et de performance pour des actions spécifiques.

Nous proposons ci-dessous des exemples d'actions faisant écho aux principes de chaque pilier et pertinentes

pour les écoles de Quepos. La première flèche représente le niveau d'intérêt pour cette action, la seconde le niveau d'action. Pour chacune d'entre elles, une flèche vers le haut indique que le niveau d'intérêt ou d'action est élevé, et vice-versa pour les flèches vers le bas.

Intégrité écologique

- Protection des animaux et espèces en danger ↑ ↑
- Réduction de la pollution ↑ ↓

- Gestion durable des ressources non-renouvelables ↓ ↓
- Engagement dans des activités globales de long terme pour une application du principe de précaution dans la protection de l'environnement ↓ ↓

Démocratie, non-violence et paix

- Engagement pour une démocratie vivante ↑ ↑
- Réduction de la corruption ↑ ↓

Justice sociale et économique

- Adoption de modes de consommation et de production durables ↑ ↓
- Promotion des droits des femmes et des filles ↑ ↑
- Réduction de la violence ↑ ↓
- Réduction de la discrimination ↑ ↑

Présenter les données d'une manière non agrégée dans un graphe en barres

Une autre manière de présenter les résultats obtenus de l'évaluation de la CT est de présenter le niveau d'intérêt et d'action pour chaque principe sur le même graphique (figure 3).

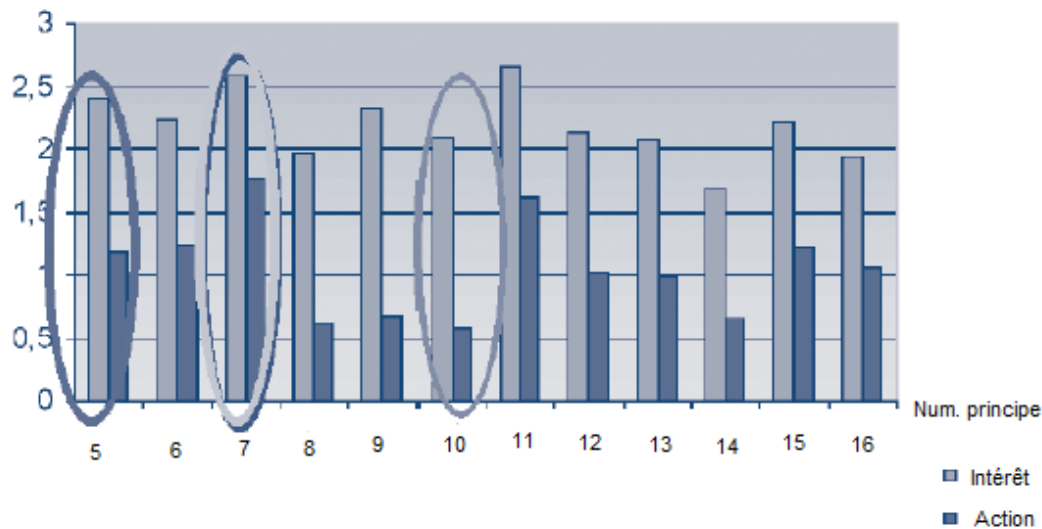


Figure 3 : Réponses des touristes

De cette façon, il est possible de clairement discerner les écarts intérêt/action majeurs. Cela permet également de visualiser la force de l'intérêt ou de l'action pour chacun des principes. D'après ce graphe plus détaillé, les étudiants ont retenu trois principes différents et proposé des actions pour chacun d'entre eux. Ils se penchèrent

précisément sur les principes cinq, sept et dix et suggèrent des actions potentielles pouvant être menées par les acteurs.

Scénario	Action
<p><u>Si le niveau d'intérêt est élevé mais le niveau d'action est bas.</u> (Principe 5 : Protéger et rétablir l'intégrité des systèmes écologiques de la Terre, en particulier la diversité biologique et les processus naturels qui assurent le maintien de la vie).</p>	<p>Fournir les éléments nécessaires, tels que des poubelles à recyclage, ou de l'information sur les modes de vie durables.</p>

Si le niveau d'intérêt et le niveau d'action sont élevés.

(**Principe 7** : Adopter des modes de production, de consommation et de reproduction qui préservent les capacités régénératrices de la Terre, les droits de l'homme et le bien-être commun).

S'appuyer sur les activités déjà initiées.

Si le niveau d'intérêt est faible.

(**Principe 10** : S'assurer que les activités et les institutions économiques à tous les niveaux favorisent le développement humain de manière juste et durable).

Sensibiliser par la diffusion d'information.

Exemples de recommandations

Le dialogue instauré avec chaque acteur du secteur permet aux étudiants non seulement de mieux comprendre la situation locale, mais aussi de proposer des recommandations spécifiques pour chaque catégorie d'acteur. Le tableau suivant donne des exemples de recommandations adressées à chaque acteur pour les aider à améliorer les écarts découverts entre leur niveau d'intérêt et leur niveau d'action.

Les étudiants de l'INEX ont également reconnu l'importance d'encourager un mode de pensée systémique chez les acteurs ayant de l'influence dans le secteur du tourisme. Finalement, ils leur proposèrent de développer leurs capacités de collaboration et de combler les écarts existants pour se mettre en œuvre de manière efficace des plans de soutenabilité.

Secteur	Recommandations
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none">• S'investir de manière plus active pour l'obtention du Certificat de tourisme durable
Ministères de l'agriculture et de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir la coordination interinstitutionnelle.• Développer un plan de développement durable de long terme en coordination avec tous les acteurs concernés de la région.
Autorités locales	<ul style="list-style-type: none">• Etablir des partenariats avec les hôtels et entreprises pour créer un plan paysagiste d'embellissement de la ville, ainsi qu'un projet de recyclage.
Ecoles	<ul style="list-style-type: none">• Créer un réseau d'écoles pour la protection environnementale et approfondir la coopération avec les parcs nationaux.
Touristes et citoyens	<ul style="list-style-type: none">• Respecter et suivre les plans et régulations mis en place par les différents acteurs.

Conclusions de l'Évaluation par la CT

Ce projet de recherche montre le potentiel de l'Évaluation par la CT pour mettre en lumière les principes que les organisations et secteur identifient comme importants mais échouent à mettre réellement en pratique.

Les dialogues générés par les interviews ont permis aux évaluateurs d'identifier des actions stratégiques dans des domaines où le potentiel d'amélioration est fort (niveau d'intérêt élevé mais niveau d'action faible). L'Évaluation par la CT peut être conduite par tout un chacun, qu'il soit employé dans des organisations locales ou chercheurs extérieurs.

Cet outil permet également d'identifier des actions pour différents scénarios, comme le cas où l'intérêt pour un principe de développement durable est faible.

Un élément important à considérer lorsque l'on s'apprête à mener une *Évaluation par la CT* est le temps nécessaire pour appliquer correctement cet outil. C'est un processus qui prend du temps et les évaluateurs comme les interviewés doivent être prêts à investir temps et énergie en quantités suffisantes.

Un autre aspect intéressant de cet outil est les possibilités de comparaisons qu'il propose. Il est possible pour de futurs étudiants de mener une autre évaluation dans le secteur du tourisme dans une autre région du Costa Rica



Figure 4 : Biodiversité à Manuel Antonio
Photo par Daniel Korpela

et d'identifier l'existence ou non de tendances similaires parmi les mêmes acteurs, soit les autorités locales, les représentants du gouvernement national, le secteur privé, les touristes, les citoyens et les écoles.

Une autre option est de retourner à Quepos et Manuel Antonio et d'évaluer l'évolution de la situation dans le temps et déterminer si certaines recommandations ont été mises en place. Il serait également intéressant de voir si les perceptions des gens ont changé et comment.

II. Evaluation par la CT : instructions étape par étape

ETAPE 1 : Sélectionner le Sujet

Nommez et décrivez brièvement le Sujet que vous allez évaluer. Si vous rencontrez des difficultés à définir ses frontières exactes, réfléchissez en termes de contrôle de la prise de décision : où s'arrête-il ?

Note : Nous utilisons le terme de « Sujet » à dessein, afin de souligner le fait que (1) l'évaluation est nécessairement subjective, et que (2) l'entité évaluée est bien sujet et non objet de l'évaluation, c'est-à-dire qu'elle est un acteur participant activement au processus d'évaluation.

ETAPE 2 : Lister ce qui est pertinent

Pour commencer l'Evaluation proprement dite, remplissez la colonne « pertinence » de la Feuille de travail, notant « Oui » ou « Non » en face de chaque sous-principe en fonction de leur pertinence pour le Sujet.

La question pouvant guider ce choix est « Le Sujet peut-il prendre des décisions affectant la réalisation de ce principe ? »

La pertinence des sous-principes est différente suivant le type de Sujet. Par exemple, un *acteur privé* trouvera le principe 7d (sur l'internalisation des coûts externalisés etc.) particulièrement pertinent car il peut prendre de nombreuses décisions pour appliquer ce principe. A l'inverse, un *projet scolaire* trouvera ce principe peu pertinent pour son déroulement et ne peut réellement prendre de décisions pour le mettre en pratique de manière significative. Le verbe d'action amorçant chaque sous-principe peut aider à déterminer sa pertinence pour les acteurs.

S'il existe un doute, c'est qu'il est pertinent. Si vous n'êtes pas parfaitement sûrs qu'un sous-principe est pertinent ou non pour le Sujet, incluez-le dans l'évaluation, car le manque de clarté provient le plus souvent de la confusion du Sujet lui-même quant à son rôle dans la prise de décision concernant ce principe. Avoir un contrôle incomplet ou une influence limitée est toujours une forme d'influence, et même une influence limitée apporte son poids de responsabilité éthique dans l'application d'un principe.

ETAPE 3 : Evaluer les valeurs

Pour chaque sous-principe jugé « pertinent », évaluez les éléments prouvant que le Sujet « déclare être intéressé » par le principe – de toutes les manières appropriées en fonction du Sujet. Notez qu'il n'est absolument pas nécessaire que le Sujet fasse référence à la Charte de la Terre, ou même qu'il en ait entendu parler ! La question est : « le Sujet porte-il un intérêt à ce sujet, et dans quelle mesure ? » Des preuves écrites peuvent être trouvées dans les formulations de vision et de mission, des stratégies, politiques, plans d'action, plans d'embauche, contrats, etc. La pratique commune non écrite peut également faire office de source pour déterminer le degré d'intérêt.

Note : Cette étape de l'évaluation est par définition un jugement *subjectif* et *normatif*. C'est dans la nature d'une évaluation basée sur l'éthique. Notez également que vous ne baserez votre jugement que sur les preuves tangibles disponibles. C'est pourquoi la note « zéro » ne veut pas nécessairement dire que le Sujet n'est pas du tout intéressé par le principe, simplement qu'il n'existe *pas de preuve tangible* d'un tel intérêt.

Insérez les notes (0, 1, 2 ou 3) dans la seconde colonne de la Feuille de travail, en utilisant le barème ci-dessous. Pour chaque principe, faites une moyenne des sous-principes pour calculer la moyenne du principe principal. Calculez ensuite la moyenne de chaque pilier (Intégrité écologique, Justice sociale et économique et Démocratie, non-violence et paix), ainsi que la « moyenne des moyennes », pour obtenir le score général du Niveau d'intérêt déclaré.

Barème

Note	Intérêt déclaré pour le sous-principe
0	L'intérêt porté à ce principe est soit totalement invisible, soit impossible à déterminer, soit ne contribue pas à la vision de la Charte de la Terre.
1	Il existe la preuve d'un intérêt <i>minimal</i> pour ce principe.
2	Il existe la preuve d'un intérêt <i>croissant</i> pour ce principe.
3	Il existe la preuve d'un intérêt <i>fort</i> pour ce principe.

ETAPE 4 : Estimer la performance

Suivez à nouveau la procédure de l'étape 3, mais cherchez des preuves de la mise en œuvre concrète des sous-principes par le Sujet. Le Sujet agit-il réellement pour chaque thème, et dans quelle mesure ? Utilisez le barème pour déterminer une note, et calculez les moyennes et note générale de la même manière que décrit ci-dessus.

Notez une fois encore que cette évaluation est subjective, mais se base sur les preuves disponibles. Pour les organisations, ces preuves peuvent se trouver sous la forme de rapports publics ou présentations, ou en interviewant les personnes y travaillant. Une fois encore, la note « zéro » ne signifie pas que rien n'est fait ; elle indique seulement que l'équipe d'évaluateurs n'a pu trouver de preuves de l'action.

Barème des notes

Note	Actions réalisées pour mettre en œuvre le sous-principe
0	Les actions de mise en œuvre du principe sont soit totalement invisibles, impossibles à déterminer ou ne contribuent pas à la vision de la Charte de la Terre.
1	Il existe la preuve d'un intérêt <i>minimal</i> pour ce principe.
2	Il existe la preuve d'un intérêt <i>croissant</i> pour ce principe.
3	Il existe la preuve d'un intérêt <i>fort</i> pour ce principe.

ETAPE 5 : Réfléchir aux résultats

Pour l'étape suivante, nous recommandons d'organiser une réunion des évaluateurs et du Sujet afin de découvrir et discuter des résultats, toujours avec enthousiasme et ouverture d'esprit. Commencez par rappeler que les principes de la Charte de la Terre sont un ensemble d'idéaux, et nombre d'entre eux n'ont été reconnus importants que récemment. Il est donc improbable que quiconque, organisation comme individus, obtienne des notes élevées pour chaque paramètre.

Les questions à aborder sont, par exemple : « Le Sujet peut-il amorcer le changement dès à présent ? », « Dans quels domaines peut-il concentrer ses efforts pour améliorer ses performances et susciter un meilleur alignement entre ses valeurs exprimées et ses actions, tout en stimulant un développement plus juste, durable et pacifique du Sujet ? »

Utilisez la feuille de notes comme point de départ de la réflexion mais rappelez-vous qu'un outil d'évaluation reste un simple outil. Il se peut que des thèmes importants émergent sans être reflétés dans les notes de l'évaluation. Gardez la

conversation ouverte et flexible, afin d'avoir une chance d'atteindre le cœur des problèmes et trouver les domaines dans lesquels une initiative ciblée pourrait surmonter un blocage au changement, ou toucher un point « levier » apportant une cascade de changements positifs à sa suite dans une approche systémique.

Guide pour l'interprétation des notes :

- Remplissez la Feuille de notes en calculant les moyennes pour chaque pilier, ainsi que pour le « Niveau d'intérêt » et pour le « Niveau d'action » (moyennes générales).
- Identifiez les domaines demandant clairement une attention prioritaire, par exemple pour les principes particulièrement pertinents pour le Sujet mais recevant des notes basses, ou lorsqu'un fort niveau d'intérêt ne se traduit pas par un fort niveau d'action.
- Parcourez la Feuille de travail de l'évaluation dans son ensemble et recherchez les grandes tendances et thèmes pouvant se rejoindre.
- Choisissez ensuite un principe ou un ensemble de principes pouvant servir de base à une campagne d'action.

ETAPE 6 : Concevoir la campagne

L'acte d'évaluer présuppose une volonté de changement – soit de changer soi-même ou son organisation, soit de chercher à influencer le Sujet évalué et l'encourager à agir pour améliorer sa performance.

Il n'est pas du ressort de cet outil de proposer des actions concrètes de changement, mais il existe de très nombreuses ressources pouvant vous aider à concevoir une campagne. Concentrez-vous sur les domaines pour lesquels une amélioration est nécessaire et/ou possible, mais soyez patients : changer les habitudes, les cultures et les valeurs centrales conduisant la prise de décision est un défi majeur, pour le moins.

A ce point du processus, le travail est moins ciblé sur les sous-principes que sur la volonté de sensibiliser et faciliter le changement. Laissez l'esprit de la Charte de la Terre – sa capacité prouvée d'inspirer le changement et l'innovation sur le long terme – vous guider dans cet effort.

ETAPE 7 : Juger le succès

Une évaluation ne devrait jamais consister en une action isolée. Choisissez un intervalle de temps approprié – réaliste pour qu'un réel changement puisse survenir – et revisitez les notes de *l'Évaluation par la CT* pour le Sujet pour savoir si la campagne pour le changement a fonctionné. Célébrez le progrès, recherchez de nouvelles opportunités... La quête du changement pour un monde plus juste, durable et pacifié est le travail de plusieurs générations. Chaque pas en avant est en soi une victoire !

III. Feuille de travail de l'Évaluation par la CT

(Retrouvez également une version Excel de cette Feuille de travail dans notre Centre de ressources en ligne, qui calcule automatiquement les moyennes et génère des graphes en barres pour faciliter l'interprétation des résultats).

NOM DU SUJET ET BREVE DESCRIPTION

Pertinence du principe	Niveau déclaré d'intérêt	Niveau d'action engagée	Principes et sous-principes de la Charte de la Terre 5 à 16
Pilier II de la Charte de la Terre – Intégrité écologique			
OUI ou NON	0, 1, 2, 3	0, 1, 2, 3	5. Protéger et rétablir l'intégrité des systèmes écologiques de la Terre, en particulier la diversité biologique et les processus naturels qui assurent le maintien de la vie.
			a. Adopter, à tous les niveaux, une planification et une réglementation en matière de développement durable qui intègrent à tout projet de développement la conservation et la restauration de l'environnement.
			b. Créer et sauvegarder des réserves naturelles et biologiques viables, incluant des territoires sauvages et des zones marines, pour protéger le système de soutien de la vie sur la Terre, maintenir la biodiversité et conserver notre héritage naturel.
			c. Promouvoir la régénération des espèces et des écosystèmes en voie d'extinction.
			d. Restreindre et éliminer les organismes génétiquement modifiés ou exogènes nuisibles aux espèces indigènes et à l'environnement et empêcher l'introduction de ces organismes nuisibles.
			e. Gérer l'utilisation des ressources renouvelables telles que l'eau, la terre, les produits forestiers et la vie marine en utilisant des procédés qui respectent les cycles de régénération et qui protègent la santé des écosystèmes.
			f. Gérer l'extraction et l'utilisation des ressources non renouvelables telles que les minéraux et les combustibles fossiles en utilisant des procédés qui minimisent l'épuisement et qui ne causent pas de dommages importants à l'environnement.
			Moyennes pour ce principe

Pertinence du principe	Niveau déclaré d'intérêt	Niveau d'action engagée	Principes et sous-principes de la Charte de la Terre 5 à 16
OUI ou NON	0, 1, 2, 3	0, 1, 2, 3	6. Empêcher tout dommage causé à l'environnement comme meilleure méthode pour le préserver et appliquer le principe de précaution là où les connaissances sont insuffisantes.
			a. Prendre les mesures en vue d'éviter tout dommage grave ou irréversible à l'environnement, même si les informations scientifiques sont incomplètes ou non concluantes.
			b. Faire porter le poids de la preuve par ceux qui soutiennent qu'une activité proposée ne causera pas de dommages significatifs, et obliger la partie responsable à assumer entièrement les dommages causés à l'environnement.
			c. S'assurer que la prise de décision tient compte des conséquences cumulatives, à long terme, indirectes, internationales et mondiales des activités humaines.
			d. Empêcher la pollution de tout élément de l'environnement et ne permettre aucune accumulation de substances radioactives et toxiques, ni de toutes autres substances nocives.
			e. Éviter les activités militaires qui nuisent à l'environnement.
			Moyennes pour ce principe
OUI ou NON	0, 1, 2, 3	0, 1, 2, 3	7. Adopter des modes de production, de consommation et de reproduction qui préservent les capacités régénératrices de la Terre, les droits de l'homme et le bien-être commun.
			a. Réduire, réutiliser et recycler les matériaux utilisés dans les systèmes de production et de consommation, et s'assurer que les déchets résiduels peuvent être assimilés par les systèmes écologiques.
			b. Agir avec modération et efficacité en utilisant les sources d'énergie et recourir de plus en plus aux sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire et éolienne.
			c. Promouvoir le développement, l'adoption et le transfert équitable de technologies sans danger pour l'environnement.
			d. Intégrer tous les coûts environnementaux et sociaux dans les prix de vente des biens et services et offrir aux consommateurs la possibilité d'identifier les produits qui répondent aux normes sociales et environnementales les plus élevées.
			e. Assurer l'accès universel aux soins de santé qui favorisent une reproduction saine et responsable.
			f. Adopter des modes de vie qui mettent l'accent sur la qualité de vie et la modération matérielle dans un monde aux ressources limitées.
			Moyennes pour ce principe

Pertinence du principe	Niveau déclaré d'intérêt	Niveau d'action engagée	Principes et sous-principes de la Charte de la Terre 5 à 16
OUI ou NON	0, 1, 2, 3	0, 1, 2, 3	8. Faire progresser l'étude de l'écologie durable et promouvoir le libre l'échange et l'application élargie des connaissances acquises.
			a. Soutenir la coopération scientifique et technique internationale sur le développement durable, en portant une attention particulière aux besoins des pays en voie de développement.
			b. Reconnaître et préserver les connaissances traditionnelles et la sagesse de toutes les cultures, lorsqu'elles contribuent à la protection de l'environnement et au bien-être de l'être humain.
			c. S'assurer que toute information d'une importance vitale pour la santé humaine et la protection de l'environnement, y compris l'information génétique, est accessible au public.
			Moyennes pour ce principe
Pilier III de la Charte de la Terre – Justice sociale et économique			
OUI ou NON	0, 1, 2, 3	0, 1, 2, 3	9. Éradiquer la pauvreté en tant qu'impératif éthique, social et environnemental.
			a. Garantir l'accès à l'eau potable, à l'air pur, à l'approvisionnement de nourriture, à des terres non contaminées, à un abri et à des installations sanitaires hygiéniques en attribuant les ressources nationales et internationales nécessaires.
			b. Permettre à chaque personne d'accéder à l'éducation et aux ressources nécessaires pour assurer un mode de vie durable, et offrir la sécurité sociale et des mesures de protection à toute personne qui ne peut subvenir à ses propres besoins.
			c. Reconnaître les ignorés, protéger les plus faibles, aider ceux qui souffrent et leur donner la possibilité de développer leurs capacités et de lutter pour atteindre leurs aspirations.
			Moyennes pour ce principe
OUI ou NON	0, 1, 2, 3	0, 1, 2, 3	10. S'assurer que les activités et les institutions économiques à tous les niveaux favorisent le développement humain de manière juste et durable.
			a. Promouvoir la répartition équitable des richesses à l'intérieur de chaque pays et entre les pays.
			b. Améliorer les ressources intellectuelles, financières, techniques et sociales des pays en voie de développement et les soulager de leur importante dette internationale.
			c. S'assurer que toutes les industries favorisent l'utilisation durable des ressources, la protection de l'environnement et des normes de travail progressives.
			d. Exiger que les entreprises multinationales et les institutions financières internationales fassent preuve de transparence dans l'intérêt public et les tenir responsables des conséquences de

			leurs activités.
			Moyennes pour ce principe
OUI ou NON	0, 1, 2, 3	0, 1, 2, 3	11. Affirmer l'égalité et l'équité des genres comme condition préalable au développement durable et assurer l'accès universel à l'éducation, aux soins de santé et aux possibilités économiques.
			a. Garantir les droits humains des femmes et des jeunes filles et cesser toute violence à leur endroit.
			b. Encourager la participation active des femmes dans les différents aspects de la vie économique, politique, civile, sociale et culturelle en tant que partenaires égales et à part entière, décideuses, dirigeantes et bénéficiaires.
			c. Renforcer la cellule familiale et assurer à chacun de ses membres la sécurité, l'affection et les soins appropriés.
			Moyennes pour ce principe
OUI ou NON	0, 1, 2, 3	0, 1, 2, 3	12. Défendre le droit de tous les êtres humains, sans discrimination, à un environnement naturel et social favorisant la dignité humaine, la santé physique et le bien-être spirituel, en portant une attention particulière aux droits des peuples indigènes et des minorités.
			a. Éliminer toute forme de discrimination, notamment la discrimination basée sur la race, couleur, sexe, orientation sexuelle, religion, langue et les origines nationales, ethniques ou sociales.
			b. Affirmer le droit des peuples indigènes à leur spiritualité, leurs connaissances, leurs terres et leurs ressources, ainsi qu'à leurs propres moyens d'existence traditionnels et durables.
			c. Honorer et soutenir les jeunes de nos communautés en leur permettant de remplir leur rôle essentiel pour la création de sociétés durables.
			d. Protéger et restaurer les lieux d'une grande importance du point de vue culturel et spirituel.
			Moyennes pour ce principe

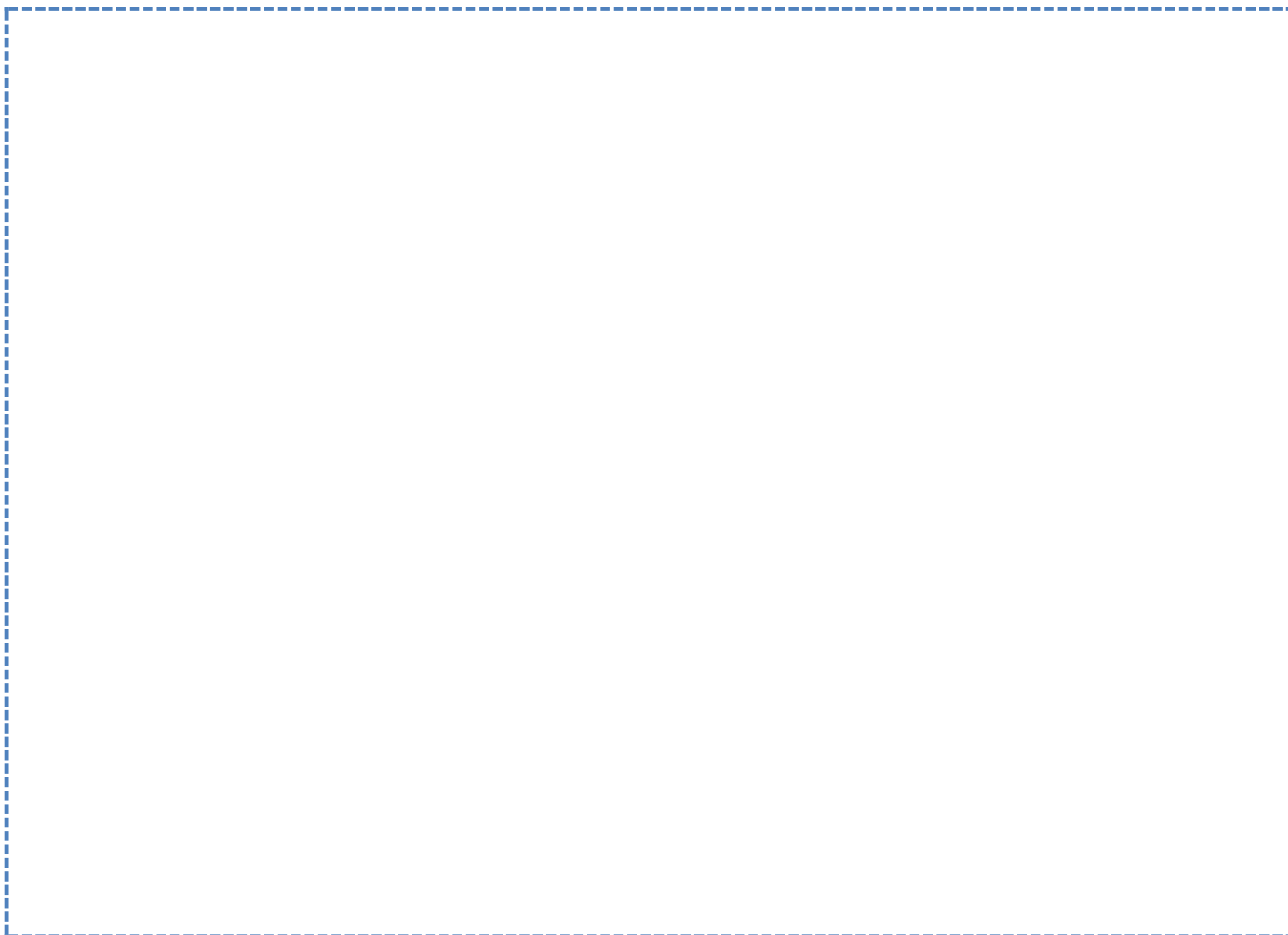
Pertinence du principe	Niveau déclaré d'intérêt	Niveau d'action engagée	Principes et sous-principes de la Charte de la Terre 5 à 16
Pilier IV de la Charte de la Terre – Démocratie, non-violence et paix			
OUI ou NON	0, 1, 2, 3	0, 1, 2, 3	13. Renforcer les institutions démocratiques à tous les niveaux et promouvoir une gouvernance qui obéisse aux principes de transparence et justiciabilité, ainsi que la participation de tous dans la prise de décision, et l'accès à la justice.
			a. Assurer à toute personne le droit de recevoir des informations claires et récentes sur les questions environnementales et sur tous les plans et activités de développement qui l'intéressent ou qui sont susceptibles de l'affecter.
			b. Soutenir la société civile locale, régionale et mondiale et promouvoir une réelle participation de toutes les personnes et organisations intéressées dans la prise de décision.
			c. Protéger le droit à la liberté d'opinion, d'expression, de réunion pacifique, d'association et à la dissidence.
			d. Établir l'accès effectif et efficace à des procédures judiciaires administratives et indépendantes, incluant les compensations et les réparations des dommages infligés à l'environnement ainsi que la menace de tels dommages.
			e. Éliminer la corruption de toutes les institutions publiques et privées.
			f. Renforcer les communautés locales en leur donnant les moyens nécessaires pour sauvegarder leur environnement, et confier les responsabilités environnementales aux niveaux de gouvernements les plus aptes à les assumer efficacement.
			Moyennes pour ce principe
OUI ou NON	0, 1, 2, 3	0, 1, 2, 3	14. Intégrer au système d'éducation et à la formation continue les connaissances, les valeurs et les compétences nécessaires à un mode de vie durable.
			a. Assurer à tous, particulièrement aux enfants et aux jeunes, l'accès à l'éducation leur donnant les moyens de contribuer activement au développement durable.
			b. Favoriser la contribution des arts, des sciences humaines ainsi que les sciences, à l'éducation en matière de développement durable.
			c. Renforcer le rôle des grands médias dans la sensibilisation aux enjeux écologiques et sociaux.
			d. Reconnaître l'importance de l'éducation morale et spirituelle pour une existence durable.
			Moyennes pour ce principe

Pertinence du principe	Niveau déclaré d'intérêt	Niveau d'action engagée	Principes et sous-principes de la Charte de la Terre 5 à 16
OUI ou NON	0, 1, 2, 3	0, 1, 2, 3	15. Traiter tous les êtres vivants avec respect et considération.
			a. Empêcher la cruauté envers les animaux domestiques et d'élevage, et atténuer leurs souffrances.
			b. Protéger les animaux sauvages des techniques de chasse, de trappe et de pêche qui causent des souffrances extrêmes, prolongées ou inutiles.
			c. Éviter ou éliminer dans la mesure du possible la capture ou la destruction d'espèces non ciblées.
			Moyennes pour ce principe
OUI ou NON	0, 1, 2, 3	0, 1, 2, 3	16. Promouvoir une culture de tolérance, de non-violence et de paix.
			a. Encourager et soutenir la compréhension, la solidarité et la coopération mutuelles entre tous les peuples et tous les pays ainsi qu'à l'intérieur de chaque pays.
			b. Mettre en place des stratégies complètes pour prévenir les conflits violents et utiliser des méthodes de résolution de problèmes fondées sur la collaboration pour gérer et résoudre les conflits environnementaux et tout autre désaccord.
			c. Démilitariser les systèmes de sécurité nationale, les amener à une position défensive non provocatrice et convertir les ressources militaires à des projets pacifiques, notamment à la restauration écologique.
			d. Éliminer les armes nucléaires, biologiques et toxiques, ainsi que toutes autres armes de destruction massive.
			e. S'assurer que l'espace orbital extra-atmosphérique, est utilisé dans le respect de la paix et de la protection de l'environnement.
			f. Reconnaître que la paix est l'entité créée à partir de relations équilibrées avec soi-même, avec les autres, avec d'autres cultures et d'autres formes de vie, avec la Terre et l'ensemble de l'univers dont nous faisons tous partie.
			Moyennes pour ce principe

Scores globaux

Moyenne globale du niveau d'intérêt		
Moyenne globale du niveau d'action		
Moyenne du niveau d'intérêt pour l'Intégrité écologique		
Moyenne du niveau d'action pour l'Intégrité écologique		
Moyenne du niveau d'intérêt pour la Justice sociale et économique		
Moyenne du niveau d'action pour la Justice sociale et économique		
Moyenne du niveau d'intérêt pour la Démocratie, la non-violence et la paix		
Moyenne du niveau d'action pour la Démocratie, la non-violence et la paix		
Numéro(s) du (des) principe(s) bénéficiant d'un fort niveau d'intérêt ET d'un fort niveau d'action		
Numéro(s) du (des) principe(s) avec un faible niveau d'intérêt ET un faible niveau d'action		
Numéro(s) du (des) principe(s) où le niveau d'intérêt déclaré est plus fort que le niveau d'action		
Numéro(s) du (des) principe(s) où le niveau d'action est plus fort que le niveau d'intérêt déclaré		

Notes d'analyse, commentaires et priorités pour la campagne d'action



Mots de conclusion de la Charte de la Terre – « La Voie de l'avenir »

Faisons en sorte que notre époque passe à l'histoire comme l'éveil d'une nouvelle forme d'hommage à la vie, la ferme résolution d'atteindre la durabilité, l'accélération de la lutte pour la justice et la paix et l'heureuse célébration de la vie.

L'Initiative de la Charte de la Terre

“L’Initiative de la Charte de la Terre” est le nom collectif d’un réseau global et extraordinairement varié de personnes, d’organisations et d’institutions qui participent à la promotion et à la mise en œuvre des valeurs et des principes de la Charte de la Terre. L’Initiative représente un vaste effort volontaire de la société civile. Parmi les participants, se trouvent des institutions internationales majeures, des gouvernements nationaux et leurs agences, des associations universitaires, des organisations non-gouvernementales et des groupes communautaires, des municipalités, des groupes religieux, des écoles et des entreprises – de même que des milliers de personnes au niveau individuel.

La mission de l’Initiative de la Charte de la Terre est de participer à l’établissement d’un cadre éthique partagé pour la société mondiale émergente et de promouvoir la transition vers des modes de vie durables fondés sur : le respect et la protection de la communauté de la vie, l’intégrité écologique, les droits humains universels, le respect de la diversité, la justice économique, la démocratie et une culture de paix. Pour plus d’informations sur la Charte de la Terre, visitez notre site Internet www.earthcharterinaction.org.



Secrétariat de la Charte de la Terre Internationale
P.O. Box 138-6100 San José, Costa Rica
Tél. (506) 2205 9060
Fax. (506) 2249 1929
Email : info@earthcharter.org
www.earthcharterinaction.org

